



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 mars 2025 à 19h00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
22	29	28

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : SERRUS Jean-Pierre, RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danièle, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MILAD Lydie, MANDINE David, URAS Patrick, AYME Michel, POSTIAUX Régis, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à COUSTABEAU Gérard, FANTAUZZO Marie-France donne pouvoir à JEAN Didier, ROUSSIER Michel donne pouvoir à CARELLO Danièle, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, PIGNOLY Sylvestre donne pouvoir à DIOP Alix

Conseillers Municipaux absents : SERAFINI Audrey

Délibération N° 25/10-

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET PRINCIPAL 2025 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

Le vote du compte financier unique constitue l'arrêté du compte du budget principal de la Commune. Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2024 de 1 553 548,05 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2024 (titre émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Résultats de clôture de l'exercice 2024	Résultat 2023 reporté	Résultat cumulé 2024 à affecter
-49 510,21€	+ 1 603 058,26 €	+ 1 553 548,05 €

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 797 509,71 €. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2024 cumulé au déficit 2023, comme indiqué ci-dessous :

Section d'investissement :

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Résultats de clôture de l'exercice 2024	Résultat 2023 reporté	Résultat cumulé 2024 à affecter	Restes à réaliser
-105 737,02 €	-903 246,73 €	-797 509,71€	+ 1 284 132,70 €
		+ 486 622,99 €	

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable au budget principal de la Commune,
Vu la délibération n° 25/08 du 27 Mars 2025 relative à l'approbation du compte financier unique 2024 de la Commune
Vu l'avis de la Commission des Finances du 24 Mars 2025,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE les résultats 2024 comme évoqués,

AFFECTE LES RESULTATS

En section de fonctionnement : + 1 553 548,05 € - Compte 002 – Résultat d'exploitation reporté en recettes

En section d'investissement : - 797 509,71 € – Compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en dépenses

REPREND ces résultats au budget primitif 2025 de la Commune

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le... 11/04/25
Et de la publication sur le site internet le... 11/04/25
ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2025

Application agréée E-legalite.com